

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 10 Mars 2025</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 3 mars 2025 DATE D’AFFICHAGE : 4 mars 2025</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 16 Nombre de Conseillers votants : 18</p>
---	--

L’an deux mil vingt-cinq, le lundi 10 mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Nicolas CITEAU) et Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Delphine JOFFRAUD, Monsieur Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Estelle HERVY, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Anne GROLEAU (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Jean-Pierre BUCHEL), Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur Nicolas CITEAU, Monsieur Jean-Pierre BUCHEL.

Absente : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE.

Pouvoirs : Monsieur Nicolas CITEAU a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT et Monsieur Jean-Pierre BUCHEL a donné pouvoir à Madame Anne GROLEAU.

Madame Chantal LEYE a été élue secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS DE CAP ATLANTIQUE
POUR LA CRÉATION D’UN PUMPTRACK**

La commune souhaite compléter l’offre en équipements sportifs sur le site du complexe sportif de la vigne. Ce site est équipé d’une piste BMX très rustique et la demande des jeunes est forte dans ce domaine.

Cet équipement polyvalent permettra de répondre aux objectifs que la commune s’est fixée dans le projet éducatif de territoire et sera un outil pour fédérer à la fois les jeunes et les adultes. Etant le seul présent dans un périmètre assez large, sa nature intercommunale sera indéniable.

De plus, la commune ayant été labélisée « Terre de jeux 2024 », elle mène différents programmes et animations pour promouvoir le sport et la création d’un pumptrack, dont le coût est estimé à 150 000 € HT est le point d’orgue de son implication.

Cet équipement peut bénéficier de subventions auprès de CAP ATLANTIQUE au titre des Fonds de Concours 2025.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Coût total : 150 000 € HT
- Département : 44 040 € (subvention obtenue)
- Conseil Régional : 29 902 € (subvention obtenue)
- Cap Atlantique (fonds de concours 2025) : 22 234 €
- Commune : 53 824 €

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la demande de subvention auprès de CAP ATLANTIQUE pour la création d'un pumptrack au complexe de la Vigne au titre du fonds de concours 2025 pour un montant de 22 234 €.

Reçu au contrôle de légalité
le 11/03/2025
Publié ou notifié
le 13/03/2025
Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD
Maire

